

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du PR13.14PR
concernant
les comptes pour l'année 2012**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission des finances s'est réunie les 22, 29 mai et 3 juin 2013 pour l'étude des comptes 2012. M. Daniel von Siebenthal, Syndic, ainsi que M. Pierre Meyer, chef du service des finances communales ont participé aux deux premières séances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a apprécié les clarifications et compléments d'informations apportés.

Généralités

Les comptes 2012 présentent un excédent des recettes de Frs 405'776.-, alors qu'une perte de Frs 2'809'620.- était prévue au budget 2012, soit une amélioration du résultat de Fr. 3'215'396.-.

Ce résultat positif s'explique principalement de la manière suivante :

- Les charges de fonctionnement bien maîtrisées.
- Le renouvellement d'emprunt à des taux plus avantageux.
- Le décompte final de péréquation intercommunale 2011 toujours favorable pour notre commune (compensé toutefois par une hausse de la facture sociale).
- Une augmentation des recettes fiscales de plus de 2,5 millions par rapport au budget.

Compte tenu du résultat favorable de l'exercice, la Municipalité a procédé à différentes opérations de bouclage comprenant des amortissements complémentaires pour environ Fr. 1'031'000.- (études AggloY, piste de bicross, signalétique, dégâts dus au gel au Collège de la Place d'Armes, etc.) et des attributions au fonds de recapitalisation de la CIP¹ pour Fr. 2'000'000.- et Fr. 500'000.- au fonds d'assainissement des terrains pollués.

La Commission des finances estime que toutes ces opérations sont justifiées.

La CIP est dans l'obligation d'assainir car elle n'a pas la couverture nécessaire. Elle doit atteindre 80% de couverture en 40 ans, suite à la nouvelle loi fédérale sur les caisses de pension publiques et parapubliques. La commune a donc provisionné un montant de Fr. 2'000'000.- en prévision de cet assainissement. Les conséquences pour la commune seront une hausse de 3% des cotisations pendant 17 ans. Pour les employés, les conséquences sont une baisse de prestations: salaire calculé sur la moyenne des 10 dernières années (3 auparavant), retraite à 63 ans (62 avant), 40 ans de cotisations (36 avant). Il est reproché au conseil d'administration de ne pas proposer différents scénarios.

¹ Caisse intercommunale de pension (CIP)

Charges

Charges en personnel

Bien que la dotation en personnel soit en augmentation (augmentations statutaires et à la hausse du nombre de postes), les charges en personnel sont inférieures d'environ 2% (Fr. 2'500'000.-) pour diverses raisons (pas trouvé de personnel, engagement en cours d'année, départs), ce qui représente une économie très provisoire sur les salaires.

Il est intéressant de voir que pour financer les charges en personnel, il fallait 63% des recettes fiscales en 1963, 79% en 2012 et probablement 87% en 2013. Ces chiffres sont difficiles à comparer avec ceux d'autres communes, car il faut tenir compte des refacturations (Ex. police intercommunale, etc.).

Biens, services et marchandises

L'acquisition de biens est moins élevée que prévue (Fr. 1'550'000.-), en raison d'une baisse des achats de gaz et d'électricité, ces éléments étant difficilement maîtrisables au moment du budget. Les prix de l'électricité ont tendance à baisser et il ne faudra probablement plus compter sur cette énergie comme revenu !

Intérêts

Les intérêts de la dette sont également inférieurs en raison des taux bas et de renouvellements de prêts à taux favorables. Le taux moyen des emprunts est maintenant de 2,5 à 2,6%. Depuis plusieurs années, un travail d'échelonnement du renouvellement a permis de lisser les montants à rembourser chaque année. Les sommes annuelles à renouveler se situent entre Fr. 15'000'000.- et Fr. 20'000'000.-.

Recettes

Les recettes fiscales sur les personnes morales en comparaison avec le canton montrent que le taux est très faible pour une ville de la taille d'Yverdon-les-Bains. Cela représente environ 8% des recettes. Ceci tient à l'absence de grandes entreprises.

Impôts

L'encaissement est supérieur de Fr. 2'500'000.- par rapport aux prévisions, principalement dû à l'impôt sur les frontaliers et à l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Facture sociale

La facture sociale s'élève à environ Fr.1'000'000.- de plus que prévu.

Remboursements des collectivités publiques

La péréquation est favorable à la commune avec un encaissement de Fr. 2'400'000.- de plus que prévu, à mettre en lien avec l'augmentation de la facture sociale et au mécanisme de plafonnement de l'aide.

Comptabilité

La commune devra aligner sa comptabilité sur celle du Canton et de la Confédération pour 2017-2018 (MCH2). Dans la même période, il faudra changer de logiciel comptable.

Analyse

Par rapport aux comptes 2011, les revenus épurés ont augmenté, mais les charges épurées (le total des dépenses moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes) augmentent de manière plus importante. Les revenus fiscaux sont

influencés par les 2 points d'impôts en plus sur le coefficient fiscal et l'arrivée de Gressy (Fr. 250'000.- environ).

Valeur du point d'impôt/ Habitant

Moyenne cantonale: 38,90 Frs (sans pondération sur la taille des communes)
Nord Vaudois: 25,20 Frs
Yverdon-les-Bains: 23,10 Frs

On constate donc que même avec la péréquation, Yverdon-les-Bains reste plus bas que la moyenne cantonale. Il y a peu d'informations sur le type des nouveaux contribuables, les dernières informations provenant du Scris² datant de 2009.

L'endettement net est en augmentation depuis 2009.

La *marge d'autofinancement* baisse régulièrement depuis 2007. Une commune ne devrait pas être en-dessous de 80% des investissements réalisés (2010 72.1%, 2011 74.1% et 2012 86.7%).

Intérêts passifs/ Revenus fonctionnels

La commune est à environ 3%, ce qui est considéré comme bon. Ce ratio baisse depuis 2004 grâce notamment à l'échelonnement des renouvellements d'emprunts à effectuer et au niveau actuel des taux.

Evolution du découvert

2003 : Fr. - 34'908'000.-
2012 : Fr. + 11'853'000.-

Il n'y a jamais eu besoin d'emprunter pour le ménage communal.

Le plafond de la dette est fixé à Fr. 263'000'000.- pour la fin de la législature. La marge d'autofinancement estimée est de Fr.15'000'000.- par année et des investissements sont prévus à hauteur de Fr. 35'000'000.- par année.

Renseignements complémentaires

Compte	Libellé	Explication
1	Administration générale	
101	Municipalité	
101.3003 101.4362	Jetons et indemnités diverses	Somme différente car il ne s'agit pas toujours de jetons de conseils d'administration.
180	Transports publics	
182	Vélos en libre service	Un rapport de vélopas va être fourni. Rachat par car-postal, donc politique à revoir. A l'étude

² Service cantonal de recherche et d'information statistiques

Compte	Libellé	Explication
427	Bureau AggloY	S'occupe des projets, des études en cours et de la coordination générale, ne gère pas les mesures de réalisations. Les besoins véritables en personnel sont à étudier.
2	Finances	
131	Office du personnel	
131.3012	Primes fidélités employés	Prime après 15 ans de service. Le nombre fluctue selon les années
221	Service financier Etat	
221.4518	Incitation du canton à la fusion	Gressy, montant touché une seule fois.
347	Camping	Pas de location pour 2012. Le TCS a payé les charges.
3	Urbanisme et Bâtiments	
355	Bâtiments scolaires	Manque important à court terme. Des pavillons modulaires devront être loués avant la construction du futur collège secondaire.
4	Travaux et Environnement	
455	Déchets	
455.3526	Gestion STRID SA	La facturation de la déchetterie est établie d'une part en fonction du nombre d'habitants et d'autre part au nombre de passages.
455.4342.01	Taxe au sac	La diminution des charges par rapport au budget montre le bon fonctionnement de la taxe. L'augmentation dans les poubelles publiques est marginale et largement compensée par le tri.
5	Jeunesse et Cohésion sociale	
516	Charges scolaires et parascolaires EP	

Compte	Libellé	Explication
516.3188	Frais de transports	Déplacements d'élèves à Chamblon et Ependes par manque de classes. Il n'y a plus d'engagement de chauffeurs par la commune ; la prestation est externalisée. Les courses TRAVYS ont augmenté. Remboursement des abonnements en fonction des revenus. Le budget est difficile à évaluer car il faut faire des estimations sur ce qui va se passer à la rentrée sans avoir tous les éléments.
530	Enseignement spécialisé EP	
530.3011 530.3012	Traitements Salaires transports et pers. auxiliaires	Personnes qui s'occupaient des transports avant. Cela peut aussi être une aide individuelle, reversée ensuite sous subventions SES (530.4361)
571	Colonies de vacances	Les colonies peuvent être louées. Le produit des locations apparaît sur le compte URBAT. Location hors écoles pour Mauborget Fr. 8'607.95 et Jolie Brise Fr. 11'498.80.
577	Camps sportifs ESLM	Il n'y a plus de camps de ski en 9e.
700	Direction et administration JECOS	
700.3011	Traitements	Salaire chef de service Affaires sociales y compris solde de vacances et allocations de départ à la retraite non budgétée.
710	Service social communal	
710.3654.02	Maintien à domicile	Montant par habitant. Au budget, soit le nb d'habitants n'a pas été correctement estimé, soit la somme par habitant a légèrement augmenté (avant 106.85/hab.)
712	Cantines scolaires	L'introduction progressive de l'horaire continu fait augmenter la fréquentation.
712.3654	Subvention à la cuisine des Isles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 personnes qui s'occupent des enfants ▪ Loyer Compensé en partie par la contribution parentale (712.4659)
714	Accueil de jour des enfants	
714.3655.04	Contribution aux autres réseaux.	Convention entre 4 réseaux régionaux pour les parents qui doivent mettre leurs enfants ailleurs qu'à Yverdon-les-Bains. Voir 714.4655.05

Compte	Libellé	Explication
714.4655.02	Contributions des employeurs	Les employeurs obtiennent la possibilité pour leurs employés de placer les enfants à Yverdon-les-Bains, même s'ils n'y sont pas domiciliés.
715	Unité d'accueil pour écoliers	UAPE de St-Roch et Cygnes 10 pour les enfants jusqu'à 12 ans.
715.3131	Achats de repas et marchandises	Le changement de restaurateur a-t-il influencé les prix ? Le montant budgété était nettement surestimé.
717	Jeunesse Administration	
717.3011	Traitements	Les engagements de la cheffe de service adjointe et de la responsable de la petite enfance ont fait l'objet d'un crédit complémentaire. Par contre, suite à la réorganisation du service, un départ à la retraite n'a pas été repourvu, ce qui explique l'écart positif aux comptes.
6	Police et Sports	
170	Bureau des sports	
170.3321	Amortissements supplémentaires	Fr. 200'000.- soutien bicross et Fr. 18'903.- solde crédit éclairage Vuagère (cf. introduction comptes 2012)
173	Stade municipal	
173.3141	Charges fixes d'entretien	La différence entre les comptes et le budget (Fr. 3'966.- vs Fr. 20'800.-) s'explique par le fait que la Ville a renoncé à un certain nombre de contrats d'entretien et que certains entretiens ont été considérés comme de l'entretien courant et comptabilisé sur le compte 173.3141.01
61	Corps de police	
611	Coût de la Police Régionale	
611.4370	Amendes	Montant concernant tout le territoire de la PolReg NV de septembre à décembre 2012
615	Sécurité scolaire	Dès 2014, l'excédent de charges sera facturé aux autres communes et associations car les prestations sont aussi faites ailleurs
616.4370	Amendes	Les amendes PolReg NV ont été ressorties et mises dans ce compte.
620	Contrôle des habitants	

Compte	Libellé	Explication
620.3182	Téléphones contrôle des habitants	Après vérification, il s'avère que les frais de téléphone du 3 ^{ème} trimestre ont été intervertis entre les comptes 607.3182 (Fr. 3'248.45) et 620.3182 (Fr. 80.70). C'est ce qui explique que le compte 620.3182 est en dépassement, alors que le compte 607.3182 est en dessous du budget. Sans cette erreur d'écriture, le solde du compte 620.3182 aurait été de Fr. 588.- moins élevé que les comptes 2011.
660	Protection civile	
660.3189	Prestations de tiers	Le personnel a été externalisé
7	Culture et Tourisme	
152.3011	Traitements	Contrairement à ce qui a été indiqué dans la brochure des comptes, la différence ne provient pas du salaire du chef de service, mais du poste de la secrétaire qui avait été budgété depuis le 1 ^{er} juillet alors qu'elle a commencé en décembre 2012. Le chef de service a été engagé au 1 ^{er} juin 2012 et du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2012, le salaire du délégué à la culture a été imputé sur ce compte, poste qui a été supprimé après la nomination du chef de service.
160	Tourisme	
160.3658	Soutien au tourisme	Subvention de Fr. 12.- /habitant à l'Office du tourisme, Fr. 1.20 /habitant à l'ADNV et Fr. 1.-/habitant à Jura&Trois-Lacs.
8	Service des Energies	
80	Administration générale	
801.3809	Attribution pertes sur débiteurs	Le litige avec les CFF en cours porte sur une conduite d'eau qui a dû être refaite.

923.3103 – Fonds Pierre Coigny :

Art. 1

Le fonds a pour buts de récompenser des travaux individuels ou collectifs d'élèves des écoles yverdonnoises ayant trait à Yverdon-les-Bains, sa préhistoire ou son histoire plus récente. Subsidairement, il peut soutenir des recherches, des travaux et des publications d'adultes dans les domaines précités.

Art. 2

Les écoles yverdonnoises concernées sont les écoles publiques de la scolarité obligatoire, le Centre d'enseignement professionnel, le Gymnase et la Haute école d'ingénieurs et de gestion.

Remarques

La commission des finances regrette le manque d'anticipation des gestionnaires de la caisse intercommunale de pension. En juin 2011, le représentant de l'assureur avait garanti que la situation était saine et qu'il n'y aurait pas de mesure de recapitalisation à prévoir. Or, moins de 2 ans après, on constate qu'il est déjà nécessaire de provisionner un montant de Fr. 2'000.000.- pour faire face à la hausse des cotisations prévue d'un montant d'environ Fr. 900'000.- annuel (les nouveaux statuts proposent une hausse de la cotisation à charge de l'employeur de 3 % pendant 17 ans).

Les revenus d'impôts sur les personnes morales étant faibles à Yverdon-les-Bains en comparaison cantonale, la commission des finances souhaite que la Municipalité mène une vraie politique d'accueil et de rétention des entreprises sur le territoire de la commune.

Conclusions

Les comptes communaux sont équilibrés. Toutefois, il est primordial de surveiller notre endettement à long terme, qui augmente régulièrement. Si nous voulons conserver une moyenne d'investissement de 35 millions par année, une réflexion au niveau des priorités sur les projets à entreprendre est nécessaire. La marge d'autofinancement est inférieure aux investissements, ce qui va déboucher sur une augmentation importante de la dette ces prochaines années.

Votre Commission des finances constate que les dépenses ont été maîtrisées. Malgré cela, la dette a augmenté, ceci étant dû à une marge d'autofinancement inférieure aux besoins en investissements. Dès lors, nous observons que la marge de manœuvre de la commune est limitée. Notre ville se développe fortement depuis quelques années. Si les élus veulent une commune saine, qui investit tout en limitant sa dette, il faudra trouver des revenus supplémentaires pour le développement de notre ville.

C'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR13.14PR sur les comptes de l'exercice 2012 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission des finances

Catherine Carp

Yverdon-les-Bains, le 12 juin 2013